



N°3/ 2024 AVRIL

L'édito

## UN SEUL TABOU

S. Guerini aura réussi à faire le buzz de la semaine autour de sa sortie sur « faciliter le licenciement des fonctionnaires ». Très courageusement, il a soigneusement évité la question lors de la réunion Fonction publique nationale avec les OS mardi 9 matin.

Cette provocation a deux effets : entretenir le bashing anti-fonctionnaires (tous des fainéants et incompetents) et masquer l'attaque de fond contre le statut que constitue l'annonce de la suppression des corps.

La Cgt rappelle que la garantie de l'emploi du fonctionnaire n'empêche pas les licenciements pour insuffisance professionnelle ou faute grave, déjà prévus dans les textes.

Et il ne faut pas oublier que le fonctionnaire est soumis à double peine au nom de

Le seul tabou pour S. Guerini est l'augmentation des rémunérations. Le gel des salaires a encore été confirmé ce même mardi.



### LE GOUVERNEMENT VEUT LEVER LE "TABOU DU LICENCIEMENT" DES FONCTIONNAIRES

OUH LÀ LÀ ! ATTENTION ! OUTRE LE FAIT QUE CELA EXISTE DÉJÀ POUR FAUTE OU INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE...

...FACILITER LES LICENCIEMENTS METTRAIT EN PÉRIL L'INDÉPENDANCE MINIMALE DÉJÀ TRÈS PRÉCAIRE DES FONCTIONNAIRES FACE AU POUVOIR POLITIQUE.



l'exemplarité et de la probité : toute condamnation civile ou pénale entraîne une sanction administrative qui peut aller jusqu'à la révocation ! Ce coup de canif dans le statut, s'il aboutit, voudrait dire que l'État employeur devrait cotiser pour le chômage.

L'annonce de la fin des catégories A, B et C au motif de « fluidifier » les parcours est extrêmement grave et signerait la fin du statut du fonctionnaire.

### Le fonctionnaire est titulaire de son grade, pas de son emploi.

Le corps garantit une progression salariale au fil de la grille de rémunération. La disparition des catégories entraînerait la suppression des grilles donc de l'avancement salarial régulier. Cela impliquerait que la rémunération est fixée selon l'emploi occupé et que pour évoluer, il faudra bouger. Cela veut également dire que la rémunération sera entièrement dépendante de la chaîne hiérarchique. Il en résultera un blocage des rémunérations pour de nombreux collègues qui seraient mieux payés que la cotation de leur poste. Cette mesure expose le statut du fonctionnaire et permettra, de facto, de tailler dans la masse salariale de la fonction publique.

# La semaine ~~de~~ en 4 jours

A grand renfort de communication, comme savent si bien le faire nos gouvernants, pour rendre plus attractive la fonction publique, la semaine en 4 jours va être expérimentée dans plusieurs services de l'État. Une note du 22 mars 2024 de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFF) trace les contours de cette expérience.

## Semaine de ou en 4 jours quelle différence ?

Tout d'abord, il faut bien lire. La note parle de la semaine en 4 jours et non de la semaine de 4 jours !



La semaine **de** 4 jours consiste à diminuer le nombre d'heures hebdomadaires pour conserver la même durée quotidienne de travail ;  
La semaine **en** 4 jours revient en revanche à conserver le même nombre d'heures hebdomadaires en augmentant le volume horaire effectué quotidiennement. On condense le temps de travail sur moins de journées au lieu de le réduire.

### Les principes

Les grandes lignes sont figées : pas question de réduire le temps de travail comme la CGT le revendique ! Les 1607h doivent être respectées, comme toutes les dispositions en matière de temps de travail (durée maximale, pause méridienne, repos, etc.), pas d'effectifs supplémentaires, possibilité de faire l'expérimentation en 4,5 jours, pas de réduction des ouvertures au public. Le tout « sans altérer la qualité du service public et les conditions de travail ».

### Les impacts

La question du maintien des jours RTT est posée car les nouvelles amplitudes horaires doivent être « supportables par les agents ». Des expérimentations ont déjà conduit à suspendre les RTT. Le télétravail se

trouvera aussi impacté pour garantir un niveau suffisant de présence physique des agents, il est prévu la réduction du nombre de jours en télétravail à 2 voire 1 jour de télétravail accordé. Concernant le temps partiel, il risque de se déplacer du temps partiel hebdomadaire à un temps partiel journalier pour satisfaire aux obligations familiales. Pour les jours de congés, si l'on s'en tient au décret, il y aurait une perte de jours de congés puisque basé sur les obligations hebdomadaires de service.

Et tout se fera dans le maintien de la continuité du service public : une attention particulière sera portée sur les plages d'ouverture au public, qui ne seront pas réduites mais au contraire étendues, du fait de la présence des agents sur une amplitude quotidienne élargie.

**Le tout se fera bien sûr dans le cadre d'un dialogue social constant et approfondi !**

### Le timing

Début des expérimentations : de mars à septembre 2024. Durée : 1 an. Bilan-Pérennisation-Extension : été 2025. Au moment de l'écriture du Grain de Sel aucune info n'a filtré à la DGFIP, mais on peut se projeter. Nous avons actuellement 4 modules horaires, mais regardons les options les plus utilisées.

#### □ actuellement, semaine de 5 jours :

\* 36h12/semaine, 7h14/jour, 0 jour RTT

\* 38h30/semaine, 7h42/jour, 13 jours RTT

#### □ semaine en 4 jours :

\* 36h12/semaine, 9h03/jour, 0 jour RTT. En y ajoutant le 3/4 d'heure minimum pour la pause déjeuner, nous obtenons une amplitude de 9h48 qui reste dans le cadre légal de 10h00 max. Sacrée journée de travail quand même !  
\* 38h30/semaine, 9h45/jours, 13 jours RTT. Ici, l'amplitude s'élève à 10h30, ce qui est illégal. Il y aura donc remise en cause des jours RTT.



Nous n'évoquerons pas la vie de famille, les gardes d'enfants, la charge mentale, etc...

**Pour la CGT, c'est la semaine de 4 jours avec 32h00 et sans perte de salaire !**



## Renforcer l'attractivité avec la semaine « en quatre jours » ? Une fausse bonne idée...

Confrontée à une concurrence du privé sur les salaires (les salaires ont augmenté de 1,8 % dans le public en 2022, contre +4 % en moyenne dans le privé) et à une raréfaction des profils, la Fonction publique a de plus en plus de mal à recruter. Tous les corps de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière sont touchés.

Rien qu'en 2023, on estime à 58 000, le nombre de postes non pourvus dans l'Hexagone. Et la situation n'est pas près de s'arranger puisque les candidats aux concours de la Fonction publique d'État ont chuté de 650 000 en 1997, à 228 000 en 2018.

Alors, comme rempart à ce désamour, le ministre Guérini tente de dépolser l'image trop rigide de son organisation et du manque d'autonomie laissée à ses agents, en brandissant la carte de la semaine de quatre jours.

M. Guérini, ce n'est pas en envoyant les DDFiP recruter dans les facs, en faisant de la publicité sur les bus et les emballages de baguette de pain que vous parviendrez à recruter dans la Fonction publique.

Commencez donc par augmenter les rémunérations ! Assurez-leur des conditions de travail et des droits et garanties dignes de ce nom, et sans nul doute, le recrutement sera plus aisé et les usagers satisfaits du service rendu !

Cette expérimentation est lourde de menaces pour la santé des agents. La non réduction des charges conduit automatiquement à une intensification du travail. Rester plus longtemps assis devant un écran peut créer des maux de tête, d'yeux et de dos. De plus, les journées à rallonge (XXL) sont difficilement compatibles avec la vie de famille ou la vie associative.

Le fait que le choix du jour off se fasse service par service emporte un chaos prévisible dans les relations interservices et on voit difficilement comment les usagers pourront s'y retrouver. Nous sommes donc très très loin d'un progrès social pour les agents et le service public. La CGT appelle les collègues à bien mesurer les conséquences de cette expérimentation et met en garde Bercy dans son rôle d'apprenti sorcier.

Pour la CGT Finances publiques, au vu du contexte social de notre administration, des alertes répétées sur les conditions de travail, la Direction Générale ne peut se permettre cette mise en place à marche forcée. Aucune régression en matière de droits et de conditions de travail des agents n'est acceptable.



**Pour profiter de la vie**

**15**

**euros**  
par heure minimum

**32**

**heures**  
de travail par semaine

**60**

**ans**  
retraite à taux plein

**En tout état de cause, la CGT Finances publique 86 ne veut pas de ce cadeau empoisonné qui est un recul sans nom des conditions de travail dans la Fonction publique. Si l'on veut être attractifs, commençons par augmenter les rémunérations et pas la durée de la journée de travail. Si l'on veut ouvrir davantage les accueils, recrutons (il y a des millions de chômeurs et précaires) ! Il faut que le gouvernement, par la voix de son ministre Guérini, cesse de se vautrer dans le poujadisme de caniveau avec la soi-**

**disant « rémunération au mérite » (sans moyens financiers supplémentaires) et le licenciement possible des fonctionnaires, et se préoccupe davantage de la qualité des services publics dont il a la charge, de ceux qui les font tourner et des usagers qui les sollicitent au quotidien !**

### Bulletin d'adhésion

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : .....Échelon : ..... Indice : .....Temps partiel : .....

Résidence administrative .....

Adresse personnelle .....

**Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.**

À ....., le ..... Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à [cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr)

**LA CGT**  
**SA FORCE C'EST**  
**VOUS**  
**SYNDIQUEZ-VOUS!**





Lors de notre assemblée générale, nos invités (Olivier Villois du bureau national, Julien Hémon secrétaire de l'Union Départementale CGT 86 et Dominique Micat membres de l'UFR) ont fait un point sur les négociations salariales, la Protection Sociale Complémentaire et l'association Visa d'aide à la lutte contre les idées d'extrême droite. Les membres de la CE sont Amadou ABDOULAYE DJIBO (SIE Poitiers), Claudie ARNAULT (SIP de Châtelleraut), Andrée BLAISON (SIP de Poitiers et trésorière adjointe), Amélie BLOUDEAU (DCST), Mélody BREDOUX (TPEH), Valérie CORDEAU (trésorière), Fleur FORET – (SIP Sud Vienne), Béatrice MOUYS (CGF, secrétaire de la section), Yoan PASMAWSKI (SGC Sud Vienne, secrétaire adjoint de la section), Sylvie THOUVENIN-OLIVER (DCSTS

**Vous voulez partir 5 jours mais votre demande de congés pour le 10 mai est refusée ! Un préavis de grève de la CGT vous couvre jusqu'au 30 juin**



sur le site de la CGT FiP86 : <https://86.cgtfinancespubliques.fr/>  
 en cliquant sur le QR Code  
 ou Ulysse local, vie pratique, les organisations syndicales



**1ER Mai 2024**

LA CGT ENTEND PLACER LE 1ER MAI SOUS LE SIGNE DE LA RECONQUETE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES, RETRAITÉS ET PRIVE D'EMPLOI.

MAIN DANS LA MAIN, LE GOUVERNEMENT MACRON ET LE GRAND PATRONAT, ŒUVRENT POUR FAVORISER L'ACCUMULATION DE RICHESSES DES PLUS FORTUNÉS. CETTE POLITIQUE SE FAIT AU DÉTRIMENT DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ET DU SERVICE PUBLIC.

LA CASSE DE NOTRE MODÈLE SOCIAL S'EST ACCÉLÉRÉE. ELLE NE SEMBLE PLUS AVOIR DE FIN ET CONCERNE TOUT LE MONDE: CHOMEUR, TRAVAILLEUR, HANDICAPÉ, RETRAITÉ

L'EXTRÊME DROITE CONTINUE D'AGITER LA HAINE DE L'AUTRE TOUT EN RÉPANDANT UN DISCOURS SOCIAL. NE NOUS TROMPONS PAS: ILS PORTENT LE MÊME PROJET QUE LE CAPITALISME.

L'UNITÉ DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DOIT ÊTRE LA PRIORITÉ POUR RÉUSSIR À ÉLEVER LE RAPPORT DE FORCE. NOUS DEVONS RECONQUÉRIR DES DROITS ET DES LIBERTÉS.

INSPIRONS NOUS DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE POUR ALLER VERS DE NOUVEAU JOURS HEUREUX.

**10H30**  
**PARVIS DE LA GARE DE POITIERS**

UNION LOCALE CGT POITIERS  
**FÊTE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS**  
 MANIFESTATION ET CONCERTS GRATUITS  
 PLACE D'ARMES POITIERS

**1ER MAI 2024**

**13H** **15H** **17H**

**SPECTACLE POUR ENFANTS**  
**PASCAL PEROTEAU**

**AUDREY ET LES FACES B**

**NUEVOS SALVAJES**

**MANIF 10H30 PARVIS DE LA GARE**

Restauration sur place  
 Bières artisanales  
 Débat  
 Fraternité